



# CSW65

COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME  
Soixante-cinquième session · 15 - 26 mars 2021



Participation pleine et effective  
des femmes à la prise de  
décisions dans la sphère publique  
et élimination de la violence, en  
vue d'atteindre l'égalité des sexes  
et l'autonomisation de toutes les  
femmes et de toutes les filles

## MANDAT DE LA COMMISSION

La Commission de la condition de la femme (CSW), une commission technique du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), est un organe de décision politique mondial exclusivement dédié à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

La Commission a été créée suite à l'adoption de la résolution 11(II) de l'ECOSOC du 21 juin 1946, avec pour mission de préparer des recommandations en matière de promotion des droits de la femme dans les domaines politique, économique, civil, social et éducatif. La Commission est également chargée de suivre, d'examiner et d'évaluer les progrès réalisés et les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre des dispositions de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing de 1995, ainsi que dans l'application des décisions prises lors de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale en 2000, et ce, à tous les niveaux. Elle a également pour mission d'appuyer l'intégration du genre. La Commission contribue également au suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030, afin d'accélérer les progrès en termes d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et des jeunes filles.

Tous les ans, des représentants des États membres, des entités des Nations Unies et des organisations non gouvernementales disposant d'un statut consultatif auprès de l'ECOSOC se réunissent au siège des Nations Unies à New York pour la session annuelle de la Commission. Celle-ci se tient généralement pendant dix jours au mois de mars et offre l'occasion d'examiner les progrès accomplis en termes de promotion de l'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, de cerner les difficultés, d'établir des normes mondiales et de définir des politiques visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le monde. La session est également l'occasion pour les décideurs politiques, les chercheurs, les militants et les défenseurs des droits de la femme de se réunir pour définir des stratégies, mobiliser des ressources et planifier de nouvelles initiatives et actions permettant de faire avancer la cause de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

## PROGRAMME ET MÉTHODES DE TRAVAIL

Le programme de travail annuel de la Commission ainsi que ses méthodes de travail sont énoncés dans les résolutions connexes de l'ECOSOC. Les méthodes de travail actuelles demandent une approche thématique et déterminent la nature interactive de la session, la forme des conclusions et la participation des organisations non gouvernementales (voir la résolution 2015/6 de l'ECOSOC). Le programme de travail pluriannuel de la Commission pour la période 2021-2024 est présenté dans la résolution 2020/15 de l'ECOSOC.

# CONSÉQUENCES DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 SUR LA SOIXANTE-CINQUIÈME SESSION

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) devrait continuer à imposer des limites à la tenue de réunions intergouvernementales au siège des Nations Unies en 2021. Compte tenu des contraintes actuelles, la soixante-cinquième session de la Commission se déroulera sous forme hybride avec un nombre limité de réunions formelles en personne, des réunions virtuelles informelles et/ou la réalisation d'une partie des travaux par correspondance.

## SOIXANTE-CINQUIÈME SESSION (2021)

La soixante-cinquième session de la Commission se tiendra du 15 au 26 mars 2021. Le thème prioritaire qu'abordera la Commission est intitulé « Participation pleine et effective des femmes à la prise de décisions dans la sphère publique et élimination de la violence, en vue d'atteindre l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles ». Elle sera en outre chargée d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des conclusions auxquelles est parvenue la soixantième session (2016), à propos de l'« Autonomisation des femmes et lien avec le développement durable ». Cette session de dix jours comprendra un segment ministériel avec des tables rondes et d'autres débats interactifs, ainsi qu'une discussion générale. Les parties prenantes organiseront des événements virtuels parallèles afin d'attirer l'attention sur les aspects essentiels de la promotion de l'égalité des sexes. Les informations relatives à la session sont disponibles à cette adresse : <https://www.unwomen.org/fr/csw/csw65-2021>.

## EXTRANTS

### **Conclusions communes sur le thème prioritaire**

Ces conclusions constituent l'extrait principal de la Commission, pour ce qui est du thème prioritaire. Résultats des négociations de l'ensemble des États membres, elles identifient succinctement les lacunes et les difficultés liées à la mise en œuvre des engagements antérieurs et formulent des recommandations concrètes à destination des États, des organismes intergouvernementaux, des mécanismes et entités du système des Nations Unies et des autres parties prenantes concernées. Elles visent à accélérer la mise en œuvre des processus et sont largement diffusées auprès du public afin d'encourager les mesures de suivi (Résolution 2015/6).

## Autres extraits

La Commission adopte généralement un petit nombre de résolutions sur différents sujets. En outre, les synthèses des tables rondes et des débats généraux rédigées par le Président de la Commission mettent en évidence les principales questions abordées, ainsi que les recommandations concernant les mesures futures. Ces synthèses ne font pas l'objet de négociations.

## DOCUMENTATION

La Commission examinera un certain nombre de rapports préparés par ONU Femmes, notamment un rapport sur le thème prioritaire et un rapport sur les progrès réalisés au niveau national en ce qui concerne le thème de l'évaluation. Les déclarations écrites présentées par les ONG feront également partie de la documentation examinée lors de la session. Les documents suivants seront disponibles sur le site Internet de la CSW à l'adresse suivante, six semaines avant la session : <https://www.unwomen.org/fr/csw/csw65-2021>

- E/CN.6/2021/1 : Ordre du jour provisoire annoté
- E/CN.6/2021/1/Add.1 : Projet d'organisation des travaux
- E/CN.6/2021/2 : Aspects normatifs des travaux de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (rapport du Sous-secrétaire général et de la Directrice exécutive d'ONU Femmes)
- E/CN.6/2021/3 : Participation pleine et effective des femmes à la prise de décisions dans la sphère publique et élimination de la violence, en vue d'atteindre l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles (rapport du Secrétaire général)
- E/CN.6/2021/4 : Autonomisation des femmes et lien avec le développement durable (rapport du Secrétaire général)
- E/CN.6/2021/5 : Guide de discussion pour le segment ministériel de la Commission de la condition de la femme sur le thème prioritaire (note du Secrétariat)
- A/HRC/47/20-E/CN.6/2021/6 : Rapport de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur les activités du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies dédié à la lutte contre la violence à l'égard des femmes
- E/CN.6/2021/7 : Résultats des sessions du Comité sur l'élimination de la discrimination envers les femmes (note du Secrétariat)
- E/CN.6/2019/NGO/1–146 : Déclarations écrites présentées par les organisations non gouvernementales.

## LE RÔLE D'ONU FEMMES

ONU Femmes est l'Organisation des Nations Unies dédiée à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Porte-drapeau mondial des droits des femmes et des jeunes filles, ONU Femmes a pour objectif d'accélérer les progrès en termes de promotion des droits des femmes et des jeunes filles et de répondre à leurs besoins dans le monde entier. ONU Femmes soutient les États membres des Nations Unies dans l'adoption de normes internationales en vue de l'égalité des sexes et travaille avec les gouvernements et la société civile à la conception des lois, des politiques, des programmes et des services publics nécessaires à l'application de ces normes. Sa mission est de faire en sorte que les femmes bénéficient de leurs droits humains dans tous les aspects de la vie, en se focalisant sur cinq domaines prioritaires : renforcement du leadership et de la participation des femmes, élimination de la violence contre les femmes, participation des femmes à tous les aspects des processus de paix et de sécurité, renforcement de l'autonomisation économique des femmes et intégration des principes d'égalité des sexes à la planification et à la budgétisation du développement national. ONU Femmes assure en outre la coordination et la promotion des travaux du système des Nations Unies visant à parvenir à l'égalité des sexes.

ONU Femmes sert également de Secrétariat technique à la Commission et appuie en tant que tel tous les aspects des travaux de cette dernière. ONU Femmes prépare la base de données, l'analyse des politiques et les recommandations qui étayent les délibérations de la Commission sur les thèmes de chaque session, ainsi que pour les conclusions concertées. ONU Femmes prend contact avec les parties prenantes, sensibilise le public et travaille à la création d'alliances et d'un consensus autour des thèmes examinés. L'Entité coordonne la participation de représentants de la société civile aux sessions de la Commission.

Dans le cadre des préparatifs de la 65e session de la CSW, ONU Femmes a convoqué une réunion virtuelle d'un groupe d'experts, du 5 au 8 octobre 2020, concernant le thème suivant « Participation pleine et effective des femmes à la prise de décisions dans la sphère publique et élimination de la violence, en vue d'atteindre l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles ». L'Entité organisera ou facilitera d'autres activités préparatoires, y compris pour la société civile.

## MEMBRES ET BUREAU DE LA COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME

La Commission est composée de 45 membres élus pour une période de quatre ans par l'ECOSOC, sur la base d'une répartition géographique équitable établie comme suit :

- (a) Treize membres originaires d'États africains
- (b) Onze membres originaires d'États de la région Asie-Pacifique
- (c) Neuf membres originaires d'États d'Amérique latine et des Caraïbes
- (d) Huit membres originaires d'États d'Europe occidentale et autres États
- (e) Quatre membres originaires d'États d'Europe orientale.

## Membres de la soixante- cinquième session

(expiration du mandat après la session de l'année spécifiée)

- |                    |                            |                             |
|--------------------|----------------------------|-----------------------------|
| 1. Algeria 2022    | 16. Ecuador 2022           | 31. Nicaragua 2022          |
| 2. Armenia 2023    | 17. Equatorial Guinea 2023 | 32. Niger 2021              |
| 3. Australia 2023  | 18. Estonia 2021           | 33. Peru 2021               |
| 4. Bahrain 2021    | 19. Germany 2023           | 34. Philippines 2024        |
| 5. Bangladesh 2023 | 20. Ghana 2022             | 35. Republic of Korea 2022  |
| 6. Belarus 2023    | 21. Haiti 2022             | 36. Russian Federation 2024 |
| 7. Brazil 2024     | 22. Iraq 2022              | 37. Saudi Arabia 2022       |
| 8. Canada 2021     | 23. Ireland 2021           | 38. Senegal 2024            |
| 9. Chile 2021      | 24. Israel 2021            | 39. Somalia 2024            |
| 10. China 2021     | 25. Japan 2022             | 40. South Africa 2023       |
| 11. Colombia 2024  | 26. Kenya 2022             | 41. Switzerland 2024        |
| 12. Comoros 2022   | 27. Malaysia 2023          | 42. Togo 2023               |
| 13. Congo 2022     | 28. Mexico 2024            | 43. Tunisia 2021            |
| 14. Cuba 2023      | 29. Mongolia 2024          | 44. Turkmenistan 2022       |
| 15. Denmark 2024   | 30. Namibia 2021           | 45. United States 2023      |

## Membres du bureau de la soixante- cinquième session

Le Bureau de la Commission joue un rôle crucial dans la préparation et le bon déroulement des sessions annuelles de la Commission. Les membres du Bureau sont élus pour deux ans.

### Président :

- Son Excellence M. Mher Margaryan (Arménie), groupe des États d'Europe orientale

### Vice-présidents :

- Mme Ahlem Sara Charikhi (Algérie), groupe des États africains, vice-présidente
- M. Na Sang-Deok (République de Corée), groupe des États d'Asie-Pacifique, vice-président
- Mme Shilpa Pullela (Australie), groupe des États d'Europe occidentale et autres États, vice-présidente désignée
- Vice-président(e), groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes ; a presenter la candidature